

# VIDE GRENIER du SAMEDI 04 septembre 2010

## Règlement et inscription

ARTICLE 1 : cette journée est organisée par CRAN PRINGY BASKET. Elle se tiendra dans la salle René Honoré et sur son parking, rue Georges Brassens à Cran-Gevrier, de 8h30 heures à 18 heures pour la vente.

ARTICLE 2 : peuvent exposer ce jour-là des amateurs : fournir une photocopie de la carte d'identité.

ARTICLE 3 : le vendeur s'engage à ne vendre que des objets ayant rapport avec les activités de sports, de loisirs et des jeux.

ARTICLE 4 : l'emplacement attribué est de 2 types:

emplacement vide de 2 mètres linéaires, au prix de 3.00 € le mètre linéaire

ou bien emplacement avec location d'une table de 1m20 au tarif de 6€.

ARTICLE 5 : l'installation se fera samedi 04 septembre 7h00 à 8h30, sur l'emplacement affecté par les organisateurs. L'endroit devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

ARTICLE 6 : les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, pièce d'identité, règlement), avant le 01 septembre. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.

ARTICLE 7 : les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés sur le bulletin d'adhésion, pour leur inscription au registre de la manifestation (obligation préfectorale).

ARTICLE 8 : dès leur arrivée (à partir de 7h00), les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par les organisateurs. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements. Un parking est prévu à proximité.

ARTICLE 9 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

ARTICLE 10 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges, tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses etc...) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

ARTICLE 11 : les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité, de même en cas d'annulation. Des éventuelles places pouvant être attribuées en extérieur, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries ; prévoir les abris en conséquence.

ARTICLE 12 : vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. La vente de biens neufs n'est pas autorisée (arrêté n° 697/2000).

ARTICLE 13 : la vente de boissons et de produits alimentaires est exclusivement réservée à Cran Pringy Basket, association organisatrice.

ARTICLE 14 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

ARTICLE 15 : nous vous rappelons que ce vide grenier est organisé par des bénévoles, ayant pour but unique de financer des activités. Nous souhaitons qu'il se déroule dans un esprit bon enfant et vous remercions de votre compréhension.

**BULLETIN D'INSCRIPTION au VIDE-GRENIER  
se déroulant le 04 septembre 2010 à Cran-Gevrier**

**à retourner à**

CRAN PRINGY BASKET - 5, rue Georges Brassens - 74960 CRAN-GEVRIER -  
avant le 1er septembre 2010

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

éventuellement: Représentant l'association : .....

Adresse du siège: .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Prix :

emplacement avec la table d'1m20 : 6,00€

emplacement nu : 2 mètres + ..... mètres = ..... m X 3.00 € = .....

Ci-joint,

documents obligatoires : Un chèque de .....€ à l'ordre de « Cran Pringy Basket »

Une photocopie de ma carte d'identité, recto verso

Je désire participer au vide grenier de Cran-Gevrier, le samedi 04 septembre 2010 et m'engage à en respecter le règlement.

Fait à ..... Le .....

Signature valant acceptation du règlement :

Cette attestation sera donnée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation